

## Conditions particulières de services - Monitoring de l'Infrastructure et du Réseau

## **Conditions particulières de services Monitoring de l'infrastructure et du réseau**

### **1. Description du Service**

Le service de monitoring de l'infrastructure et du réseau fourni par Bimp PRO permet de surveiller et de mesurer l'état de l'infrastructure matérielle et du réseau du Client. Cette annexe détaille la surveillance de l'infrastructure matérielle, du réseau local et des serveurs.

### **2. Surveillance de l'Infrastructure Matérielle**

- Configuration initiale : Bimp PRO configure et met en place les outils de monitoring appropriés pour surveiller l'état matériel de l'infrastructure du Client, y compris les serveurs, les routeurs, les commutateurs, les disques durs, la mémoire, etc.
- Surveillance régulière : Bimp PRO effectue une surveillance régulière de l'infrastructure matérielle afin de détecter toute défaillance, performance anormale, panne imminente ou problème matériel pouvant affecter le bon fonctionnement du système.
- Génération d'alertes : En cas de détection d'une anomalie matérielle, Bimp PRO génère des alertes pour informer le Client et son équipe technique, permettant une intervention rapide pour résoudre les incidents.

### **3. Monitoring du Réseau Local**

- Configuration initiale : Bimp PRO s'engage à configurer et à mettre en place les outils de monitoring appropriés pour le réseau local du Client. Cela comprend la surveillance des performances du réseau, la détection des éventuelles pannes ou congestions, et la génération d'alertes en cas d'anomalies.
- Surveillance régulière : Bimp PRO effectuera une surveillance régulière des easement réseau pour détecter toute activité anormale, les dégradations de performance, les pannes ou les problèmes de connectivité.
- Vérification des serveurs compatibles : Bimp PRO vérifiera régulièrement la compatibilité des serveurs du Client avec le réseau local utilisés, en s'assurant que les configurations sont appropriées et que les serveurs répondent aux exigences nécessaires.

## **Conditions particulières de services Monitoring de l'infrastructure et du réseau**

### **4. Responsabilités du Client**

Le Client s'engage à coopérer activement avec Bimp et à respecter les responsabilités suivantes dans le cadre du service de monitoring de l'infrastructure et du réseau :

- Fournir un accès adéquat : Le Client est responsable de fournir à Bimp un accès adéquat à l'infrastructure matérielle et au réseau, y compris les serveurs, les équipements réseau et les systèmes nécessaires pour effectuer la surveillance. Cela peut inclure la fourniture d'identifiants, de mots de passe, de connexions VPN sécurisées, etc.
- Informer des modifications : Le Client est tenu d'informer Bimp de toute modification significative apportée à l'infrastructure matérielle ou au réseau, telles que les changements de configuration, les mises à niveau, les ajouts ou suppressions d'équipements, etc. Ces informations doivent être communiquées à Bimp dans les plus brefs délais afin de maintenir une surveillance efficace.
- Collaborer lors des investigations : En cas de détection d'anomalies ou de problèmes dans l'infrastructure matérielle ou le réseau, le Client s'engage à collaborer avec Bimp lors des investigations. Cela peut inclure la fourniture d'informations supplémentaires, la participation à des tests ou des diagnostics, ou toute autre action nécessaire pour résoudre les problèmes identifiés.
- Respecter les politiques de sécurité : Le Client est responsable de veiller à ce que l'infrastructure matérielle et le réseau soient conformes aux politiques de sécurité en vigueur. Cela comprend l'application des correctifs de sécurité, l'utilisation de mots de passe forts, la protection des équipements contre les logiciels malveillants, etc. Bimp ne peut être tenu responsable des problèmes de sécurité résultant d'une négligence ou d'une violation de ces politiques par le Client.

### **5. Limitations du Service**

- Dépendance des fournisseurs tiers : Bimp dépend des informations fournies par les équipements, les logiciels et les services tiers pour effectuer la surveillance de l'infrastructure et du réseau. Bimp ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou la disponibilité de ces informations, ni être tenu responsable des éventuelles erreurs ou indisponibilités.

## **Conditions particulières de services Monitoring de l'infrastructure et du réseau**

- Performance du réseau public : La qualité de la surveillance du réseau dépend également de la performance du réseau public utilisé par le Client. Bimp ne peut être tenu responsable des problèmes de performance liés aux fournisseurs de services Internet ou à d'autres facteurs externes.
- Limitation de responsabilité : La responsabilité de Bimp est limitée aux termes et conditions générales du Contrat principal. Bimp ne peut être tenu responsable des pertes de données, des interruptions de service, des dommages ou des conséquences liés à l'utilisation du service de monitoring de l'infrastructure et du réseau.